



Wallonie

Commune de Manage

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Vincent PETROSINO.

Le terrain concerné est situé à Manage, Rue de la Croÿère, 7 et cadastré division 3, section A n°124A2.

Le projet consiste en régulariser un abri de jardin et présente les caractéristiques suivantes :

*Construction d'un abri de jardin dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à 15 mètres et dépasse de plus de 4 mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës ;*

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, à l'adresse suivante : Place Albert 1er, 1 à 7170 Manage. (Art. D.I.16 §1<sup>er</sup> : *les mesures particulières de publicité sont suspendues du 16 juillet au 15 août et du 24 décembre au 1er janvier.*) **Nos bureaux sont fermés les 1<sup>er</sup>, 9 et 10 mai.**

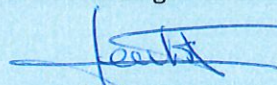
- du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h00
- et sur rendez-vous (service Urbanisme – 064/518.264).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme – téléphone 064/518.264 - mail [urbanisme@manage-commune.be](mailto:urbanisme@manage-commune.be), dont le bureau se trouve Place Albert 1er, 1 à 7170 Manage.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 29/04/2024 au 16/05/2024 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Au Collège communal, Place Albert 1er, 1 à 7170 Manage,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@manage-commune.be](mailto:urbanisme@manage-commune.be)

La Directrice générale f.f.,

  
Nathalie VERELST.



Le Bourgmestre,

  
Bruno POZZONI.